

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez MM. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues, et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la répartition
 des annonces.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS
BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Octobre 1874.

Bulletin politique.

LES ÉLECTIONS.

Les élections du 18 sont républicaines. Aujourd'hui les journaux du radicalisme vont chanter victoire.

En réfléchissant bien sérieusement, nous ne voyons dans le triomphe de nos adversaires qu'un fait très-logique.

Et en effet, quand on vient dire aux populations illettrées :

« Nous sommes en République, votez pour un candidat républicain. Si vous faites sortir de l'urne électorale un monarchiste, c'est une nouvelle révolution que vous préparez. Or, vous savez par expérience ce que les révolutions vous coûtent : vous ne pourrez plus alors vendre vos produits, ou vous serez obligés de les donner à vil prix : c'est votre ruine, et vous ne serez pas assez stupides pour porter vous-mêmes une atteinte irréparable à vos plus chers intérêts. »

Et puis, la République, c'est le gouvernement qui vous donne le pouvoir, à vous, électeurs des classes ouvrières et agricoles. »

Et pour mieux faire comprendre aux populations illettrées la vérité de ce qu'ils avancent, ils envoient, dans nos campagnes les meilleures, des agents habiles qui pénètrent dans les chaumières et dans les cabarets, et là, avec une perfidie incroyable, ils parlent encore de dime, de droits féodaux, de corvée, de servage. Ils détruisent de la sorte le sens moral des masses inconscientes et toujours prêtes à se laisser séduire quand on vient, au nom de leurs intérêts, de leur toute-puissance, faire luire à leurs yeux des convoitises auxquelles elles ne peuvent résister, malgré leur bon sens et leur amour de l'ordre.

Le suffrage universel tel que nous le pratiquons en France, c'est le mensonge, la calomnie, l'absurdité, mis au service des radicaux.

Aussi, voyez ce qui arrive le jour d'une élection — chaque cabaret, et ils sont nombreux, est un véritable club organisé. Là se trouve un orateur radical qui excite les passions les plus faciles à enflammer dans le cœur de l'homme.

Et pas un ne vient le contredire parce que le conservateur ne va pas au cabaret. Et d'ailleurs que pourrait-il dire en face d'un adversaire qui exalte les passions, qui parle au nom d'intérêts bien précieux. On ne l'écouterait pas, sa voix serait promptement étouffée par les clameurs de la foule, on l'appellerait réactionnaire, partisan des privilèges, ami de la tyrannie.

Et s'il disait : Electeurs, on vous trompe, on ne vous débite que des mensonges, on se moquerait de lui, on le chasserait du cabaret. Le peuple aime qu'on le flatte, qu'on endorme ses souffrances par de belles promesses, fallacieuses ou non, que lui importe ! Dès qu'on lui dit que c'est lui qui doit régner, que les classes riches doivent être évincées, qu'il est le nombre, par conséquent la force, il écoute attentivement, il ouvre de grands yeux et il se jette du côté de ses flatteurs.

C'est là l'histoire du cœur humain ; or, les républicains sont passés maîtres dans l'art de flatter les passions populaires.

On peut donc dire avec certitude que si le suffrage universel, qui n'est qu'un grand mensonge, disons-le haut, une véritable flatterie, continue à fonctionner comme il fonctionne aujourd'hui, le radicalisme avant peu arrivera légalement au pouvoir.

Il est vrai qu'alors le peuple, qui lui aura servi de marche-pied, souffrira horriblement, qu'il verra qu'on lui a promis des choses irréalisables, qu'il a été indignement trompé par ses prétendus amis, mais il sera trop tard. (Espérance du Peuple.)

Les élections de dimanche donnent à la République une nouvelle victoire. Dans les Alpes-Maritimes, MM. Médecin et Chiris l'emportent sur les deux « candidats nicois ». Le chiffre considérable de voix obtenues par ces deux derniers indique qu'il y avait une grande confusion dans l'esprit des électeurs. Nous nous refusons à croire qu'il se trouve dans le comté de Nice 16,000 électeurs séparatistes ; MM. Roissard et Durand se présentaient comme conservateurs et comme nicois, et non pas comme italiens ; beaucoup d'électeurs, Français de cœur, ont dû donner leurs voix à des hommes qu'ils regardaient comme les représentants du pays de Nice. La profession de foi de ces messieurs manquait de netteté au point de vue français, aussi leur défaite ne nous cause-t-elle aucun regret.

La victoire de leurs adversaires ne saurait beaucoup nous réjouir. M. Médecin est républicain centre gauche ; M. Chiris est de la gauche avancée ; tous deux se sont ralliés au programme du centre gauche, qui se résume en deux mots : République définitive ou dissolution.

En Seine-et-Oise, un autre républicain, M. Sénard, obtint une majorité de quinze mille voix ; M. le duc de Padoue, malgré ses manœuvres hardies, répétées jusqu'à la dernière heure, reste sur le carreau ; cette défaite calmera un peu l'outrecuidance des bonapartistes.

Le Pas-de-Calais passe pour le département le plus bonapartiste du continent ; c'est celui qui naguère envoyait à l'Assemblée M. Levert et M. Sens ; les bonapartistes n'ont pas osé, cette fois, affronter seuls la lutte ; ils se sont intimement alliés aux septennalistes, qui soutenaient avec vigueur la candidature de M. Delisse-Engrand. Celui-ci n'a obtenu qu'une faible majorité, un second scrutin sera nécessaire. Ce résultat est d'autant plus significatif, que les bonapartistes étaient plus influents dans ce département et qu'ils avaient pour eux l'appui des septennalistes. Chacun des deux groupes coalisés va s'attribuer la majeure partie des voix de M. Delisse-Engrand ; quelle est au juste la part des septennalistes ? quelle est celle des bonapartistes ? cela importe peu.

M. Delisse-Engrand ne peut remporter la victoire sans l'appui des légitimistes. Leur appui est indispensable.

Le centre droit a renvoyé du ministère les représentants légitimistes, il a confié les préfectures et tous les hauts grades administratifs à des hommes inféodés à sa politique, il est seul maître du terrain, et malgré cela il ne peut pas faire élire ses candidats. On peut calculer l'instant où les adversaires du gouvernement seront en majorité à la Chambre ; il serait naïf de croire que, le moment venu, les républicains maintiendront le septennat, trêve des partis, qu'ils combattent aujourd'hui avec acharnement.

Nous avons fait sous M. Thiers l'essai loyal de la République ; cet essai n'a pas réussi ; sous Mac-Mahon, nous faisons l'essai loyal de l'ajournement d'un gouvernement définitif ; cet essai ne réussit pas davantage. Le centre droit voudra-t-il continuer une politique qui nous mène inévitablement à la ruine ?

Chronique générale.

La visite du maréchal de Mac-Mahon chez le duc de Broglie fait répandre le bruit d'une rentrée prochaine de ce personnage et de M. de Fourtou dans le ministère. Il n'y a rien de fondé dans ce bruit. Le retour aux affaires de ces deux ex-ministres est absolument impossible avec la Chambre actuelle, puisqu'ils auraient contre eux presque toute la droite et toutes les gauches. Mais il n'est pas moins positif que le duc de Broglie, ainsi que ses alliés les d'Harcourt et les d'Haussonville, sont toujours en très-haute faveur.

On lit dans le *Moniteur universel* :

continuent à circuler avec une certaine persistance. Nous devons dire qu'en ce moment ils ne reposent sur aucune donnée précise. Sans doute, il n'est pas impossible qu'à la rentrée des remaniements plus ou moins considérables aient lieu dans le cabinet. Mais ils dépendront nécessairement de la situation parlementaire, qui n'est que très-insuffisamment connue, et qui ne le sera que lorsque la vie politique, interrompue par les vacances et les conseils généraux, se sera concentrée à Paris et à Versailles.

On lit dans le *Constitutionnel* :

M. le duc Decazes, fatigué des réclamations plus que mal fondées du gouvernement espagnol, vient d'ordonner aux agents français sur la côte d'Espagne de lui signaler tous les actes qui s'accomplissent en faveur des carlistes dans les ports et les villes de la Péninsule, sous les yeux du gouvernement de Madrid, sans que celui-ci use le moins du monde des moyens de répression qui sont à sa disposition. Ce sera là une réponse concluante au memorandum de M. Sagasta.

On lit dans la *Gazette de la Croix* :

Par l'article 16 du traité de paix de Francfort, l'empire allemand s'est engagé à respecter et à entretenir les tombes des prisonniers de guerre français. Le gouvernement français a pris le même engagement en ce qui concerne les tombes des prisonniers de guerre allemands. Mais on n'a rien stipulé relativement à la durée et à l'étendue de l'entretien. Des négociations sont engagées en ce moment pour fixer ces points.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Dans les régions où on a eu l'occasion de lire *in extenso* le memorandum espagnol, l'on affirme que les termes de ce document sont bien plus modérés et courtois qu'on n'a pu le supposer d'après l'extrait publié par le *Times* et dont on a remarqué les allures raides et comminatoires. S'il en est ainsi, on doit regretter à plus forte raison que le

contenu de la note ait été porté si précipitamment à la connaissance du public, dans une forme qui donnait à des vœux le caractère de véritables injonctions.

Les bruits d'après lesquels le gouvernement espagnol préparerait de nouvelles notes demandant une indemnité pécuniaire et la suppression de quelques journaux, sont absolument dépourvus de fondement.

Le public doit être en garde contre ces bruits répandus par des personnes qui cherchent à envenimer les rapports entre deux peuples voisins.

On prétend, dit la correspondance Saint-Chéron, que la Prusse concentre des corps de troupes considérables entre Metz et Strasbourg.

On lit dans la *Patrie* :

A Bologne, dans la ville même où M. Thiers a prononcé les tristes et antipatriotiques paroles que l'on sait, la police italienne vient de saisir une brochure politique en parfaite conformité de pensée avec l'ancien président de la République. La propagande républicaine continue, on le voit, à porter ses fruits.

Les amis de M. Thiers sont furieux de la plaisanterie du *Figaro* au sujet de l'arrestation de l'ex-président ; ils demandent pourquoi ce journal n'est pas poursuivi comme ayant publié une fausse nouvelle. Ce qui est plus sérieux pour M. Thiers, ce sont les attaques qui l'attendent au retour de l'Assemblée à propos de ses discours en Italie qui sont une véritable trahison envers la France.

Au dire du *Courrier de la Champagne*, le successeur de M^r Landriot au siège archiepiscopal de Reims est nommé. Mais le nom du prélat sur lequel est tombé le choix du gouvernement est encore inconnu.

On parle fort sérieusement cependant de M^r Foulon, évêque de Nancy.

M. Dahirel, député royaliste du Morbihan, vient d'adresser la lettre suivante à ses mandants :

« Atteint d'une maladie grave qui ne me permettra certainement pas de remplir mes devoirs de représentant du peuple comme je l'ai fait jusqu'ici, et qui me fait craindre même de ne pouvoir me rendre à Versailles pour prendre part à un vote d'où pourrait dépendre le sort de notre pays, je viens vous consulter et me mettre à votre disposition. »

« Dois-je donner ma démission ? Faut-il attendre, pour prendre ce parti, que vous m'indiquiez vous-mêmes le moment où je devrai la donner ? En d'autres termes, quand serez-vous en mesure de faire face aux dangers d'une élection partielle dans le Morbihan ? »

« Vous avez un comité électoral qui a déjà rendu de grands services : soumettez-lui ces questions, et je me conformerai à la décision qu'il aura prise. »

« Tel est le but principal de cette lettre. »

Au sujet de la brochure du colonel Stoffel sur la fameuse dépêche du 20 août 1870, le *Journal officiel* publie la note suivante :

« Dans une brochure intitulée : « la Dé-
pêche du 20 août 1870, » M. le baron Stoffel,
colonel en retraite, a cru devoir discuter des
témoignages entendus dans le procès de M.
Bazaine, en renouvelant contre le magistrat
rapporteur de ce procès des attaques dont
les tribunaux ont déjà fait justice.

» A l'appui de ses allégations, M. le baron
Stoffel invoque l'instruction et le rapport qui
ont précédé l'ordonnance de non-lieu, ren-
due par M. le ministre de la guerre, le 13
juillet 1874, et prétend reproduire, quant
au fond, sinon dans la forme, les dépositi-
ons des témoins entendus dans l'instruc-
tion.

» Or, il n'est aucune de ces dépositions
qui n'ait été dénaturée par l'analyse qu'il en
donne.

» Pour apprécier toute la gravité des er-
reurs commises, il suffira de rapprocher de
l'une des allégations sur lesquelles il insiste
le plus ce seul passage du rapport : « Il est
établi aujourd'hui que le colonel d'Abzac
n'a nullement vu les agents Miès et Ra-
basse. »

» Quant aux conséquences que M. le baron
Stoffel entend tirer de l'ordonnance de
non-lieu, il suffit, pour démontrer combien
elles sont peu justifiées, de rappeler que
cette ordonnance est motivée sur ce considé-
rant, que les faits relevés à la charge de M.
Stoffel ne tombaient pas sous le coup d'un
texte précis de la loi. »

Etranger.

AFFAIRE D'ARNIM.

D'après la *Gazette de Spener*, il est à peu
près certain que les audiences du procès de
M. d'Arnim ne seront pas accessibles au pu-
blic, ni même à la presse. Celle-ci ne pourra
donc pas donner des renseignements directs
sur les débats ; on assure, toutefois, que les
lettres du prince de Bismarck et du comte
d'Arnim, qui sont la cause du procès, vont
être publiées ; elles contiennent ce qu'il y a
de plus intéressant dans les éléments politi-
ques de cette affaire. Suivant un autre jour-
nal, ce serait un journal anglais qui aurait
la primeur de cette publication.

Le public sera donc en mesure de juger,
si ces lettres sont de nature privée ou si elles
ont un caractère officiel. Le comte d'Arnim
est toujours au secret, la comtesse sa femme
n'a pu le voir que mercredi dernier, le on-
zième jour de sa détention.

La *Correspondance de l'empire d'Allemagne*
dit que l'état de santé du comte d'Arnim a
empêché ces derniers jours. M. d'Arnim est
soigné par les médecins de l'hospice, qui se
sont naturellement entendus avec le méde-
cin du comte sur le traitement que doit sui-
vre ce dernier.

On télégraphie de Berlin à la *Gazette d'El-
berfeld* que la cour d'appel de Berlin a re-
fusé de prononcer la mise en liberté provi-
soire du comte d'Arnim :

1° Parce que l'on ne peut pas encore pré-
voir quelle sera la peine infligée au pré-
venu d'après les articles 133 et 348 du Code
pénal ;

2° Parce qu'il est à craindre que le pré-
venu ne profite de sa liberté pour obscur-
cir la vérité et rendre l'enquête plus diffi-
cile ;

3° Parce que les certificats de médecins
particuliers ne suffisent pas pour justifier la
mise en liberté pour raison de santé.

La *Gazette de Metz*, du 18 octobre, annon-
ce que M. le comte Arnim-Boyzenbourg,
beau-frère et cousin-germain de M. le comte
Harry d'Arnim, a donné officiellement sa
démission de préfet de Metz.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, à qui
nous laissons la responsabilité de ses infor-
mations, croit savoir que, parmi les dépê-
ches conservées par M. d'Arnim, il s'en
trouve une « dans laquelle sont développés
les points de vue de la politique allemande
à l'occasion de la chute de M. Thiers. »

« Dans cette pièce importante, dit la
feuille autrichienne, on exprime le regret de
voir cet homme d'Etat descendre du pou-
voir, et la crainte de voir la République rem-
placée en France par un gouvernement mo-

narchique. On y laisse percer quelques dé-
ficiences à l'égard de la Russie, et l'on recon-
naît que, si l'Allemagne peut être bien sûre
que le gouvernement du czar ne s'alliera
jamais contre elle avec une France républi-
caine, elle n'est point du tout aussi certaine
que ce même gouvernement du czar ne ferait
point alliance avec une France monarchi-
que. »

Vous l'entendez, messieurs les républi-
cains, voilà un échantillon du bien que votre
République peut faire à la France.

Parlant de l'arrestation de M. le comte
d'Arnim, Pie IX s'est montré sévère pour
cet ex-ambassadeur. La *Germania* rapporte
les paroles du souverain pontife et ajoute :

« Les historiens impartiaux, lorsqu'ils
feront le compte de l'ambassadeur, en ce qui
regarde son action à Rome, devront être
d'une grande sévérité à son égard.

» Car on sait maintenant que c'est lui,
lors de son passage par Florence le 4 sep-
tembre 1870, qui s'entendit avec le minis-
tre italien, et surtout avec Lanza, Sella et
Venosta, pour que Rome fût pris par la
force des armes. Mais on sait également que
c'est lui qui donna au Vatican, et cela depuis
le 10 jusqu'au 20 septembre, l'assurance
formelle que les Italiens n'entreraient pas à
Rome par la force armée, et l'on sait égale-
ment qu'il se rendit à Sette-Vene pour
presser Cadorna d'occuper Rome le plus
vite possible. »

La *Gazette de la Croix* annonce que la re-
mise du palais Arnim, dans laquelle on a fait
jeudi une perquisition, continue à être sur-
veillée par la police.

On ne connaît pas encore l'origine de l'in-
cendie qui a éclaté pendant la perquisi-
tion.

L'état de santé du comte ne s'améliore
pas. Des accidents nerveux se sont pro-
duits.

La comtesse d'Arnim a obtenu l'autorisa-
tion de voir son mari dans la journée de
mercredi ; elle espérait pouvoir renouveler
ses entretiens tous les deux jours. Mais,
dans la journée de vendredi, le gouverne-
ment l'a fait prévenir que provisoirement
son mari ne serait plus admis à voir la pri-

Un billet adressé à l'ex-ambassadeur par
son avocat a été confisqué par la police. On
a fait une solitude absolue autour du comte.

Variétés.

CES BONS ALLEMANDS !

J'irai voir de près les Allemands, me di-
sais-je depuis longtemps ; et non pas chez
eux, mais chez nous, au milieu d'une popu-
lation française. Le contraste de leurs quali-
tés et de leurs défauts avec les nôtres doit
être plus facile à saisir.

Le temps était beau, j'étais de loisir, et je
pris mon ticket pour cette malheureuse Lor-
raine, aujourd'hui allemande.

Dès le début du voyage, la chance favorisa
mon désir de voir de près les Allemands. Un
voyageur, dont l'accent tudesque trahissait
la nationalité, vint prendre place dans mon
compartiment. A dix lieues de Paris, j'avais
déjà rendu à mon compagnon de route quel-
ques-uns de ces petits services qui consistent
à relever ou à abaisser à propos la glace
d'une portière ; aussi, arrivés dans la Brie,
nous faisons échange de cigares : en Cham-
pagne, nous causions longuement, mon Al-
lemand surtout, de la guerre si fatale à la
France.

J'en'avais jamais rien entendu d'aussi tou-
chant que les sentiments exprimés par ce
brave négociant — sa conversation m'avait
appris qu'il exploitait en Alsace l'industrie
des tabacs, devenue libre par la conquête.
— On ne saurait parler de la France en ter-
mes plus affectueux ; il lui devait la meil-
leure partie de son éducation ; tous ses amis
étaient Français ; aussi, quelles angoisses,
quel serrement de cœur, quand il lui avait
fallu faire campagne, en qualité d'officier
d'artillerie, contre un pays qu'il aimait
tant !

— Et ce pauvre Strasbourg ! me disait-il.
Je n'oublierai jamais le premier coup de ca-
non qui commença le bombardement et que

j'eus la douleur de diriger moi-même. Les
larmes me vinrent aux yeux, et je pleurai.
Oui, Monsieur, je pleurai.

O scepticisme français ! Précisément au
moment où cette émotion prenait le carac-
tère le plus attendrissant, il me passa par la
tête le souvenir oublié depuis longtemps
d'un passage de M. Michelet.

Dans un de ces livres que le trop célèbre
écrivain a écrit, dit-il, avec son cœur, il ra-
conte l'histoire émue d'un mouton qu'il avait
élevé de ses mains.

C'était, dans son premier âge, le plus
charmant agneau que l'on pût voir ; il por-
tait collier bleu et clochette au cou ; sa toi-
lette naissante était l'objet des soins les plus
assidus ; il était admis à la table et au salon
de ses maîtres, et il les accompagnait à la
promenade en folâtrant devant eux.

Mais l'âge vint, et avec lui s'envolèrent les
grâces naïves de la jeunesse : l'agneau de-
vint mouton ; il fallut songer à l'utiliser, et,
un beau jour, il parut à la table de son maître
à l'état de côtelettes.

« Nous en mangeâmes en pleurant ! »
s'écrie en cet endroit M. Michelet, qui dut
sans doute s'essuyer les yeux avec sa ser-
viette.

La sensibilité de mon Allemand, qui avait
bombardé Strasbourg en pleurant, me pa-
rut tout aussi suspecte que celle du para-
doxal écrivain ; aussi, pour m'assurer de
ses bons sentiments, lui demandai-je,
non sans quelques ménagements, ce qu'il
comptait faire si la Lorraine et l'Alsace se
révoltaient un jour contre le joug de l'Alle-
magne.

Se redressant aussitôt et me bombardant
à mon tour avec des yeux fulgurants :

— Sachez, Monsieur, me dit-il, que si
nos nouveaux frères osaient jamais se soule-
ver contre notre autorité légitime et que les
circonstances leurs fussent favorables, la
France ne retrouverait qu'un désert ; et que
moi, tout le premier, je pointerais ma pièce
contre mes propres ateliers et que j'anéan-
tirais jusqu'au dernier mur et au dernier
homme.

— Bon ! me dis-je, l'expérience est faite,
et décidément les obus de mon officier d'ar-
tillerie étaient de meilleur aloi que ses lar-
mes.

Arrivé à la frontière, je m'arrêtai à Phals-
bourg, cette pauvre petite place de guerre
qui a fait si héroïquement son devoir pen-
dant la campagne.

Le maître de l'hôtel où j'étais descendu,
voyant que j'étais Français, me proposa de
me faire servir à part pour ne pas m'expo-
ser à me trouver à table en contact avec des
Prussiens.

Mais j'étais venu pour voir de près les Al-
lemands, et je déclinai poliment cette offre
bienveillante.

Nous étions six à table d'hôte : à ma gau-
che et à ma droite un officier prussien ; en
face de moi un commis-voyageur français,
flanqué comme moi de deux uniformes al-
lemands.

Tout alla bien pendant le potage : c'était
une bonne qui servait.

Quand parut le bœuf obligé, la bonne me
choisit pour me servir le premier et me
chargea de faire passer ensuite le plat à la
ronde.

Je me servis, et quelles que soient mes ha-
bitudes ordinaires de politesse, je ne pus
prendre sur moi de passer une assiette à
un Prussien. Je posai le plat devant moi :
libre à lui de se servir !

C'est ce qu'il fit de l'air du monde le plus
naturel ; puis il passa l'assiette au Prussien
son voisin, qui la passa à son tour au Fran-
çais qui me faisait vis-à-vis : celui-ci fit
comme moi et reposa l'assiette devant moi
après s'être servi.

Avec des officiers français, il y avait de
quoi se couper vingt fois la gorge, mais
MM. les Prussiens n'y perdirent ni un mo-
ment de leur placidité, ni surtout un coup
de dent.

Des mâchoires si bien occupées à fonc-
tionner sérieusement n'étaient pas faites
pour les bagatelles de la conversation ;
aussi, voici à quoi elle se borna, devant moi
du moins.

Quand la dernière assiette et la dernière
bouteille eurent été enlevées, les quatre offi-
ciers, un peu rouges, sanglièrent, non sans
peine, leurs ceinturons, et une courte con-
sultation eut lieu.

Le jeune officier, un gros blond, qui cre-
vait de santé dans sa couenne, comme dit
Edmont About, fit à peu près le rapport sui-
vant :

Médiocre à l'Espérance, passable au Lion
d'or et à l'Etoile, excellente au Chariot d'ar-
gent.

— Au Chariot d'argent ! conclut le plus
vieux des officiers, et les trois Prussiens em-
boîtèrent le pas derrière leur doyen.

Je compris qu'il s'agissait de bière et de
brasserie.

Mais pourquoi donc les Allemands repro-
chent-ils à nos officiers avec tant de sévérité
leurs habitudes de café ?

Un détail que me confia mon hôte, et qui
me fit paraître cette sévérité encore plus in-
juste, c'est que ces soldats austères ne se
couchent guère sans avoir sur leur table
de nuit une ou deux bouteilles de vin que
leurs brosseurs redescendent vides le lende-
main.

Il est vrai qu'ils exigent tous les soirs,
comme une des conséquences du logement,
un verre d'eau sucrée, dont ils ne consom-
ment que le sucre.

— Allons plus loin, me dis-je, puisque je
suis venu pour bien voir les Allemands, il
convient de changer un peu le lieu de mes
observations.

De Phalsbourg à Saverne, il n'y a qu'un
pas ; je le fis en chemin de fer, et je me
trouvai dans cette charmante petite ville,
aujourd'hui déserte.

— Voyons, me dis-je, j'ai su apprécier un
peu l'esprit des bourgeois et les mœurs des
militaires ; mais les enfants, ces lètes blan-
ches, avec leurs grands yeux bleus naïfs, ne
sont-ils pas l'innocence même et la bonté ?

Précisément, deux garçonnets de huit à
dix ans passaient à côté de moi, suivis d'un
grand chien maigre ; ils avaient à leur cas-
quette la cocarde allemande.

Par malheur pour elle, de l'autre côté de
la rue passait également une vieille men-
diante, portant péniblement une cruche
qu'elle venait de remplir à la fontaine.

« Kiss ! Kiss ! » s'écrièrent les deux gar-
çons, et le chien maigre se jeta sur la
vieille, dont il secoua avec fureur les hâil-
lons.

En même temps un camarade, un autre
Allemand, passait en courant près de la
vieille et lançait adroitement à dix pas d'elle
sa cruche qui se brisa sur le pavé.

Et les jeunes Allemands de rire.
J'en attrapai un par l'oreille, et le men-
nant devant moi jusqu'à la pauvre bonne
femme : « Tu vas, lui dis-je en allemand,
lui donner de ma part la pièce de mon-
naie que voici, et lui demander pardon. Si-
non... »

Le petit Allemand, avec sa figure angéli-
que, s'exécuta humblement, et je le relâ-
chai. Un quart d'heure après, au détour
d'une rue, cinq ou six pierres frappèrent à
côté de moi et enlevaient mon chapeau ; en
même temps, j'entendis des voix enfantines
me crier la grosse insulte envers les Fran-
çais : *Faulige Nationalität ! Nation pourrie !*
puis des pas retentir et s'éteindre dans le
lointain.

C'était la revanche de la jeune Allema-
gne.

L'expérience commençait à s'étendre ;
après les bourgeois et les officiers, les en-
fants : j'avais voulu voir, je voyais ; j'avais
même assez vu ; mais je ne voulais pas être
venu en Alsace, sans visiter Strasbourg. C'é-
tait, pour moi, le pèlerinage du patrio-
tisme.

Il était tard quand j'arrivai ; je soupai et
je montai dans ma chambre pour prendre
un repos nécessaire.

Huit heures venaient de sonner, et le der-
nier coup de la cloche sonore vibrait encore
quand un air de fanfare inattendu vint frap-
per mes oreilles.

Je bondis du fauteuil où je m'étais déjà
étendu, et en un instant j'ouvris la fenêtre,
pâle, anxieux, l'oreille tendue.

Je ne m'étais pas trompé : les clairons
jouaient la fameuse fanfare des chasseurs à
pied :

As-tu vu
La casquette,
La casquette ;
As-tu vu
La casquette au pèr' Bugeaud ?

Je restai un instant sous le coup d'une
émotion indicible ; puis des casques à pointe
apparaurent : la réalité se présenta à mon
esprit.

C'étaient des Prussiens qui « s'amu-
saient » à jouer les airs populaires de notre
armée.

« C'est comme cela qu'ils se vengent, me
dit un garçon d'hôtel que j'interrogeai sur

cette facétie prussienne. Vous ne sauriez croire, Monsieur, l'effet qu'ils firent à Strasbourg la première fois qu'ils y ont essayé leurs farces. Tout le monde avait accouru aux portes : on riait, on s'embrassait. Mais on a bien pleuré après. Aussi ils recommencent de temps en temps. »
Décidément, j'avais assez vu les Allemands.
Le lendemain, je repartais pour la France, et j'y reste.
(Journal de Paris.) CAMILLE DRAGUE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a tenu lundi la première séance de la deuxième session ordinaire de 1874.

M. Bruas a présidé comme doyen d'âge, assisté de M. Janvier de La Motte, comme secrétaire.

Le renouvellement du Conseil et les élections du 4 et du 11 octobre indiquaient d'avance le premier acte de l'assemblée. On a procédé à la vérification des pouvoirs des nouveaux élus. — Toutes les élections ont été validées; celle de Châteauneuf a été remise au lendemain.

Le Conseil général, ainsi constitué, a procédé à l'élection de son bureau.

Sur 34 votants, M. le comte Durfort de Civrac a été élu président par 23 voix contre 8 données à M. Bury, une à M. le général de Rochebouët et 2 bulletins blancs.

M. Charles Bruas et M. le comte de Maille ont ensuite été réélus vice-présidents par 23 voix, contre 8 données à M. Bury et à M. Maille.

Enfin, MM. de Soland et Gennevraye ont été réélus secrétaires par 24 voix, contre 6 accordées à M. Juchault et Benoist.

Après tous ces votes, M. Durfort de Civrac a pris place au fauteuil de la présidence et a prononcé une allocution que nous publions demain.

Le Conseil s'est ensuite occupé de la révision d'un article du règlement, relatif à la nomination des commissions; puis la séance a été levée.

Nous apprenons que, dans la séance de mardi, le Conseil a validé l'élection de M. Janvier de la Motte dans le canton de Châteauneuf.

Le rapport, fait par M. Grignon, concluant à la validation.

Les conclusions, combattues par M. Abelard, ont été mises aux voix et adoptées. Il y a eu deux ou trois abstentions.

Le conseil de préfecture de la Sarthe a annulé l'élection de M. Labelle comme conseiller d'arrondissement du premier canton du Mans. Un des bureaux avait fait brûler les bulletins blancs ou nuls au lieu de les joindre au procès-verbal, comme le veut la loi.

Pèlerinage national à Saint-Martin de Tours, du 8 au 15 novembre 1874.

Saint Martin a été un des plus grands et des plus saints évêques de l'Eglise catholique. Il est une des gloires du quatrième siècle, si fécond en illustrations de tout genre. Contemporain des Hilaire, des Augustin, des Ambroise, des Jérôme, il occupe une place exceptionnelle au milieu des docteurs et des confesseurs par l'éclat de ses miracles, les merveilles de sa prédication, la perfection de ses vertus. Né en l'année 316, il vécut jusqu'en 399, après avoir été soldat intrépide, religieux parfait, la perle des évêques. Son nom est devenu le plus populaire des noms de saints; on compte par milliers les paroisses qui lui sont dédiées, et la confiance en sa puissante bonté n'a jamais été trompée. Puisse cette confiance renaître dans tous les cœurs! Puisse le thaumaturge des Gaules redevenir le père de la patrie! Tous les fidèles de bonne volonté et à convictions religieuses sont conviés à son tombeau.

L'intervention de saint Martin dans l'histoire de France est trop évidente pour qu'elle ne frappe pas l'esprit et le cœur. La puissance des saints n'est pas diminuée, et Dieu ne leur retire point les prérogatives dont il les a investis. Le passé répond donc de l'avenir. Nous invitons les comités catholiques à seconder cette œuvre des pèlerinages au tombeau de saint Martin, et cet appel, nous

l'adressons à toutes les paroisses catholiques qui sont placées sous la protection du thaumaturge des Gaules. Qu'elles envoient au moins des délégués, qu'elles se fassent représenter par une bannière, par une oriflamme.

Et à défaut de délégués, de bannières, d'oriflammes, qu'elles se réunissent dans une prière commune en s'enrôlant dans la confrérie de saint Martin, approuvée par le Souverain Pontife, et élevée au rang d'archiconfrérie. Cette prière commune, universelle, sera toute-puissante sur le cœur de Dieu; elle obtiendra un terme à nos angoisses, à nos incertitudes, à nos dissensions. Saint Martin sera de nouveau le Père de la patrie.

M. le directeur du chemin de fer d'Orléans, pour rendre ce pieux voyage accessible aux moins fortunés d'entre les fidèles, s'est empressé d'accorder une réduction de demi-place sur tout le réseau pour les groupes de dix pèlerins.

Le chef de chaque groupe devra justifier de sa qualité et du but du voyage. En outre, il devra prendre et payer au guichet de la gare de départ la totalité de billets nécessaires audit groupe, de manière à ce que le receveur n'ait affaire qu'à une seule personne pour chaque groupe.

Voici la liste des cardinaux, archevêques et évêques de France qui ont approuvé le pèlerinage national au tombeau de saint Martin :

LL. EEm. les cardinaux archevêques de Paris, de Besançon, de Rouen, de Cambrai. Les archevêques d'Aix, d'Albi, Bourges, Chambéry, Lyon, Toulouse, Tours.

Les évêques de Marseille, Ajaccio, Mende, Rodez, Cahors, Perpignan, Aire, Valence, Viviers, Verdun, Belley, Luçon, La Rochelle, Angoulême, Périgueux, Agen, Limoges, Clermont-Ferrand, Saint-Flour, le Puy, Arras, Tarentaise, Langres, Autun, Saint-Claude, Grenoble, Versailles, Orléans, Blois, Amiens, Beauvais, Soissons, Châlons-sur-Marne, Saint-Brieuc, Quimper, Vannes, Evreux, Bayeux, Coutances, Sées, Troyes, Nevers, Montauban, Carcassonne, Pamiers, Laval, Nantes, Angers.

Faits divers.

EXECUTION DU SAPEUR ROUSSELLE.

Hier matin, à quatre heures, M. le commandant Sabiani et M. l'abbé Fortier, aumônier militaire, entraient dans la cellule du sapeur du génie Rousselle et lui annonçaient l'exécution de la sentence du 2^e conseil de guerre qui l'avait condamné à mort. A cette nouvelle, le condamné éclata en sanglots; mais bientôt, fortifié par les bonnes paroles de M. l'abbé Fortier, qui l'avait visité souvent dans sa prison, il reprit courage.

Conduit à la chapelle, après avoir reçu une dernière absolution, il assista à la messe en donnant les marques d'une véritable piété. Les chefs et les détenus, présents à ce moment solennel, étaient émus jusqu'aux larmes.

Après la messe, le condamné fut conduit au greffe, où un déjeuner lui fut servi par les ordres de M. Sabiani, dont les prisonniers connaissent toute la bonté pour eux. Avant de monter en voiture, il remercia tous les surveillants des égards qu'ils avaient eus pour lui. Pendant le trajet de la rue du Cherche-Midi à Vincennes, il s'évanouit plusieurs fois. Dans les intervalles, il se roulait aux pieds de M. l'abbé Fortier et de M. l'abbé Baron, aumônier du Gros-Caillois, souhaitait de mourir avant d'arriver au lieu de son exécution. Toutefois, au moment suprême, le courage lui revint et il mourut en brave et en chrétien.

Rousselle ne connaissait ni son père ni sa mère. Il avait été chrétiennement élevé, comme lui-même se plaisait à le répéter, dans un hospice de Nantes qui l'avait recueilli jusqu'à l'âge de douze ans. Malheureusement, il avait l'habitude de boire, ce qui lui faisait dire sans cesse : Je vais à la fusillade pour avoir trop aimé la bouteille. On n'a pas oublié qu'au commencement de cette année déjà un autre soldat, Nouvel, payait également de la mort sa passion pour l'eau-de-vie. Puisse ce double exemple profiter à ceux qui restent, pour les corriger à temps d'un défaut qui peut mener à tous les crimes.

Un immense incendie vient d'anéantir l'importante usine de Chambines (Eure).

Cette usine, située sur un bras de la rivière, occupait une très-grande étendue de terrain. A l'effilocheage des chiffons de laine, qui était sa spécialité, on avait joint depuis peu une fabrique d'épingles. Elle occupait une cinquantaine d'ouvriers et un assez grand nombre de femmes, qui travaillaient chez elles.

C'est dans la partie affectée à l'effilocheage que l'incendie s'est déclaré dans les séchoirs, où le feu a été probablement mis par les tuyaux des calorifères.

L'usine a été complètement détruite, à l'exception du bâtiment contenant la roue hydraulique et quelques logements d'ouvriers.

Tout a été détruit; cependant, on n'a eu à regretter aucun accident.

Les pertes s'élèvent à 170,000 francs environ.

Ce qu'il faut surtout déplorer dans ce sinistre, c'est la situation faite aux quatre-vingts ouvrières qui se trouvent ainsi privées de travail à l'approche de l'hiver, et dont les vêtements mêmes ont été brûlés.

LE DONNEUR D'EAU BÉNITE.

Vous avez vu souvent, à la porte des églises, des donneurs d'eau bénite.

Ornés de quelques infirmités, vêtus de misérables guenilles, ils vous présentent le goupillon d'un air si malheureux qu'on est en quelque sorte obligé de leur laisser une pièce de monnaie.

Eh bien! le métier de donneur d'eau bénite est un métier essentiellement lucratif.

Dans *Vingt ans après*, Dumas nous a montré un donneur d'eau bénite dont l'héritier n'a pas à se plaindre.

Aujourd'hui, l'Etat hérite du donneur d'eau bénite de Saint-Roch, et l'héritage est très-respectable.

Ce donneur d'eau bénite qu'on appelait Perrot, dont personne ne connaissait ni la vie ni l'origine, s'est agenouillé pendant 20 ans à la porte des églises, tendant son goupillon.

Le soir on le voyait manger un mauvais morceau de pain sec, et boire un verre d'eau.

Cette nourriture simple mais peu substantielle lui suffisait.

Il y a un mois, Perrot mourait dans une propriété à Issy, rue Notre-Dame-des-Champs, 1. Le commissaire de police, qui ignorait que la propriété appartenait au défunt, chez lequel il n'avait d'ailleurs trouvé ni linge ni chemise, dut délivrer un permis d'inhumer aux frais de l'administration.

Quelques jours après, on apprit que Perrot avait un logement à Paris, rue d'Argenteuil, 23. Il y avait trente ans qu'il avait loué une mansarde située au cinquième étage et dans laquelle il n'avait pas couché depuis vingt ans. Le juge de paix apposa les scellés. Aucun héritier ne s'étant présenté, le Domaine, représenté par quatre employés, et le juge de paix firent la levée des scellés et procédaient à l'inventaire.

C'était une simple formalité. La mansarde était misérable; le mobilier se composait d'un grabat, d'un bahut éventré et vermoulu, et de deux chaises dépaillées et boiteuses.

Les murs étaient tapissés de toiles d'araignées et de vieux lambeaux de journaux remplissant tant bien que mal l'office de carreaux.

En entrant dans ce pauvre logis, on ne pouvait s'empêcher de plaindre le malheureux qui, pendant des années, avait vécu dans cet horrible dénuement.

Mais tout-à-coup, un employé du Domaine, en déplaçant le bahut pour s'assurer s'il valait la peine d'être vendu, entend un bruit argentin.

On cherche et on découvre dans la mansarde plus de cent cinquante cachettes! On trouve des sacs d'argent, des billets de banque, de l'or, partout dans le mur, dans ce bahut, dans la paille, sous des haillons, dans le plancher.

Voici, du reste, le montant des valeurs trouvées : 100 francs en petite monnaie, 8,000 francs en or, 18,000 francs en argent, 21,000 francs en billets de banque, sans compter les obligations pour plus de 60,000 francs! Et notez bien que ce n'est certainement pas toute la fortune.

La propriété de Perrot à Issy doit renfermer un trésor.

Des voisins du donneur d'eau bénite l'ont vu maintes fois cacher une vieille cassette en ferblanc qu'on n'a pas retrouvée.

Et ce malheureux à vécu de privations et de misère à côté de cet or qu'il entassait peu à peu.

Sa seule jouissance était de compter, en rentrant le soir, son or et ses beaux billets bleus.

Il paraît que cette jouissance est la suprême félicité pour l'avare, et que le paradis de Mahomet ne vaut pas pour lui la vue constante de beaux louis d'or dont l'éclat le fascine et lui réjouit le cœur.

Mais c'est égal, la profession de donneur d'eau bénite est un métier lucratif!

(Paris-Journal.)

Dans un de ses *Voyages à travers les mots*, M. Charles Rozan a vidé la question du bock; nous lui empruntons le passage suivant, en le recommandant à tous les buveurs de bière :

« Puisque l'occasion s'offre de parler du bock allemand, je veux la saisir pour vous expliquer comment les Français sont arrivés à donner le nom de bock à un verre de bière, sans que les Allemands eux-mêmes ne comprendraient pas. Il y a en Allemagne un proverbe : être heurté, poussé par le bouc, qui signifie avoir trop bu, être en état d'ébriété; or, comme la bière nouvelle porte facilement à l'ivresse, on a marié les deux idées en appelant bière de bouc celle qui met le buveur dans l'état prévu par le proverbe. Cette expression est adoptée en Allemagne, et la plupart des brasseries ont pour enseigne une tête de bouc. Cette bière de bouc qui équivaut à ce qu'était pour nos pères la bière de Mars, s'appelle donc en Allemagne bock beer. Nous avons dit un bock beer, et pour abrégé, un bock. De telle sorte qu'aujourd'hui bouc est devenu synonyme de verre. »

« J'ai même eu l'heureuse fortune de rencontrer un orateur d'estaminet qui enseignait que bock c'est ainsi sans doute qu'il l'écrivait) était de la même famille que bocal, et signifiait proprement petit vase ou verre. »

Dernières Nouvelles.

Les journaux républicains disent que, dans 57 conseils généraux, 23 présidents républicains sont élus, et que les républicains ont perdu 3 présidences.

Voici les résultats définitifs des élections de dimanche dans les Alpes-Maritimes :

M. Médecin, 18,246 voix; M. Chiris, 17,897; M. Durandy, 16,407; M. Roissard, 15,403.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

« Bayonne, le 19 octobre.

» M. Cecil Buckland, correspondant du *New-York Times*, et M. Jerrard, autre correspondant étranger, sont partis d'ici samedi pour Irun, avec l'intention de se rendre au camp de don Carlos.

» Hier on a annoncé ici que deux Anglais avaient été fusillés par les républicains espagnols.

» MM. Buckland et Jerrard étant sujets anglais, on craint que ce bruit ne se rapporte à eux. »

La direction de l'*American Register* communique aux journaux sur le même sujet cette autre dépêche :

« M. Cecil Buckland, correspondant de l'*American Register* et du *New-York Times*, en compagnie de trois Anglais, a été arrêté hier soir (dimanche) près d'Irun par les troupes républicaines. Tous les quatre ont été sommairement fusillés comme émissaires carlistes. »

Pour les articles non signés : P. GONZ.

LES MEMOIRES DE M. GUIZOT, huit beaux et forts volumes gr. in-18; dont la valeur en librairie est de 60 francs, sont donnés en prime par l'*Univers illustré*.

Prix de l'abonnement d'un an, avec les *Mémoires de M. Guizot* : Paris, 33 fr.; départements, 36 fr.; expédition franco. Bureaux, rue Auber, 3, Paris.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Le cabinet de travail de M. Guizot au Val-Richer ; la maison de Jean Cousin, à Sens ; le portail nord de la cathédrale de Sens ; Salon de 1874 : les Maquignons (province de Grenade, Espagne), tableau de M. Jules Worms, portrait de M. Elie de Beaumont, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; le nouveau Paris : fontaine de l'avenue de l'Observatoire : les quatre parties du monde, groupe en bronze, par M. Carpeaux ; événements d'Espagne : combat de Darascoain, près de Pampelune, entre les troupes du général Moriones et les carlistes commandés par Dorregaray ; une promenade d'automne en Suisse : le Lion de Lucerne, le chemin de fer du Rigi ; revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; la pêche aux harengs sur les côtes d'Angleterre. — Rébus, problème d'échecs.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Dr Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mau-

vaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shortland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,915.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruelle-

ment et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAUD, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

Marché de Saumur du 17 octobre.

Froment (P ^b) 77 k. 19 04	Halle de lin. 50
1 ^{re} qualité. 74 18 69	Graine trèfle 50
2 ^e qualité. 75 13 35	— Luzerne 50
Orges. 65 14 14	Foin (h. bar.) 780
Avoine h. bar. 50 11	— Luzerne 780
Fèves. 75 17 50	Paille 780
Pois blancs. 80 43	— Amandes 780
— rouges. 80 32	— cassées 50
Graine de lin. 70	— Cire jaune. 50
Colza. 65 21	Chanvres 1 ^{re} 50
Chenevis. 50 22	— qualité (52 k. 500) 50
Huile de noix 50 112 50	2 ^e 47
— chenevis 50 3 ^e 44	

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.
La Vienne. 1873.	1 ^{re} id.
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzy et environs, 1873	1 ^{re} qualité
Champigny, 1872.	1 ^{re} id.
Id. 1873.	1 ^{re} id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Varrains, 1873.	1 ^{re} id.
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité
Id.	2 ^e id.
Restigné 1873.	1 ^{re} id.
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.
Id.	2 ^e id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 OCTOBRE 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61 75		35	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690			Canal de Suez, jous. janv. 70.	425		7 50
4 1/2 % jouiss. mars.	88 75		25	Crédit Mobilier.	335			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	627 50		3 50
4 % jouissance 22 septembre.	77 75			Crédit foncier d'Autriche.	557 50	1 25		Société autrichienne, j. janv.	683 75		7 50
5 % Emprunt 1871.				Charentes, 400 fr. p. j. août.	393 75		1 35	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1873.	99 20		03	Est, jouissance nov.	582 50		3 50	Orléans.	397 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	320			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	915	1 25		Paris-Lyon-Méditerranée.	393 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	433		2	Midi, jouissance juillet.	640	1 25		Est.	393 75		
— 1865, 4 %.	472			Nord, jouissance juillet.	1083 75		1 25	Nord.	302		
— 1869, 3 % t. payé.	303			Orléans, jouissance octobre.	836 25			Ouest.	391 75		
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	376	1	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	556 25		1 25	Midi.	392 50		
Banque de France, j. juillet.	3980			Vendée, 250 fr. p. jous. juill.	903			Deux-Charentes.	360 25		
Comptoir d'escompte, j. août.	345			Compagnie parisienne du Gaz.	770			Vendée.	350		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	485		50	Société Immobilière, j. janv.	34 50			Canal de Suez.	476 25		
Crédit foncier colonial, 250 f.	365			C. gén. Transatlantique, j. juill.	237 50		7 50				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	850										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	
5 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
5 — 30 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située dans le bourg de Saint-Florent, près Saumur,

Comprenant maison de maître, servitudes, caves dans le roc, jardin anglais donnant sur la route, bassins, vigne et jardin sur le coteau ; le tout d'un tenant, contenant environ 80 ares.

Facilités de paiement. S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire. (518)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE.

En l'étude de M^e MÉHOUS, Le dimanche 8 novembre 1874, à midi.

UNE MAISON

Située à Saumur, carrefour Dacier, n° 11,

Actuellement occupée par M^{me} veuve Gautier. S'adresser à M^e MÉHOUS. (475)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT,

Située sur les bords de la Loire, à quatre kilomètres de la station de Port-Boulet, commune de Chouzé-sur-Loire, comprenant une belle maison de maître, servitudes, vastes dépendances, terres, vignes, prés et bois ; le tout de la contenance de quarante hectares environ.

S'adresser, pour tous les renseignements, audit M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire). (500)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagneau, commune de Saumur, sur la route de Lamoignon, Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rotier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (511)

A LOUER PRÉSENTEMENT.

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 2.

S'adresser à M. GRANNY-ARMIDE, qui l'occupe. (519)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON

Située à Saumur, levée d'Enceinte, Actuellement occupée par M^{me} de Lamézie.

S'adresser rue du Champ-de-Foire, 14. (498)

AVIS.

ON DEMANDE A LOUER

une grande maison avec beaux appartements, écurie et remise, et jardin, si c'est possible.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de seize ans, dont on peut donner de bons renseignements, demande une place comme domestique. S'adresser au bureau du journal.



DENTS

et dentiers complets, posés sans extraction des dents restantes, ni des racines ou chicots, et sans aucune souffrance. Aussi insalutables qu'invisibles, ces dents broient tous les aliments, comme les dents naturelles.

Guérison, nettoyage, redressement, séparation, égalisation, extraction des dents.

M. ACHILLE, Dentiste de tous les jours, à son cabinet, à Saumur, 12, rue du Petit-Maure, 12, à Saumur. (477)

UNE DAME VEUVE demande un emploi près d'une personne seule, monsieur ou dame. S'adresser au bureau du journal.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf, A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.



A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans ; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8^o.

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSE, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.